

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

ANNEE 2020

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2020-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

- **Délégués titulaires :**

**M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET**

- **Délégués suppléants :**

**M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND**

- **Délégués représentés :**

**M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER**

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

CANDIDATURE DU
GLCT GRAND
GENEVE AU PROJET
D'AGGLOMERATION
4

N° CS2020-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

- Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Yves CHEMINAL – M. Guil

**Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

CANDIDATURE DU GLCT GRAND GENEVE AU PROJET D'AGGLOMERATION 4

Depuis plus de 10 ans, la démarche Projet d'agglomération, qui compte trois générations de programme d'investissement, a permis d'accompagner la structuration et la construction du Grand Genève et du Genevois français. Les différentes mesures d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et de Paysage se réalisent aujourd'hui, avec comme réalisations emblématiques, la mise en service du réseau du Léman Express, la ligne 17 du tramway Genève Annemasse, la Voie verte d'agglomération ou la réalisation du Bus à Haut-Niveau de Service (BHNS) Gex-Ferney.

Compte tenu de la dynamique de développement du Genevois français et du Grand Genève, et des impératifs de la transition écologique, il est nécessaire d'anticiper le niveau d'investissement nécessaire à la mobilité durable.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de mobiliser les différents mécanismes de financement qui, s'ils n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes, ont prouvé leur efficacité et leur effet « mobilisateur » dans la réalisation des grands projets du territoire. Le Projet d'agglomération est l'un de ces mécanismes. Outre les co-financements, il offre une plateforme de discussion avec les partenaires franco-valdo-genevois pour construire le bassin de vie transfrontalier.

Lors de sa séance du 27 février, l'Assemblée du GLCT Grand Genève doit confirmer, auprès de la Confédération suisse, sa candidature au Projet d'agglomération de 4^{ème} génération, dont le dépôt doit se réaliser au plus tard le 15 juin 2021. Pour cela, un vote – à la majorité simple – de tous les partenaires est nécessaire. Le programme d'investissements relatifs au Projet d'agglomération de 4^{ème} génération devra être arrêté à la fin 2020. La présente délibération vise, à ce stade, à s'annoncer « candidat » auprès de la Confédération suisse, dans le cadre du GLCT Grand Genève, à la quatrième génération de Projet d'agglomération. Cette déclaration de candidature doit survenir auprès de la Confédération d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président et les représentants du Pôle métropolitain du Genevois français, lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 27 février 2020, à confirmer l'intérêt du Genevois français à se porter candidat, d'ici le 15 juin 2021, auprès de la Confédération suisse au titre d'une 4^{ème} génération de Projet d'agglomération dans le cadre du GLCT Grand Genève.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

REFLEXION SUR
L'ORGANISATION
DU CONSEIL
CONSULTATIF
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS
FRANÇAIS

N° CS2020-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés** :

M. Yves CHEMINAL – M.

Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M.

Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude

MANILLIER – M. Marin GAILLARD – M. Patrick

PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M.

Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

REFLEXION SUR L'ORGANISATION DU CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le Conseil Consultatif Métropolitain (CCM) est installé depuis mai 2018 avec 34 membres. Il s'organise avec une présidence partagée (3 co-présidents), un bureau et une assemblée de 5 collèges (Associations, Institution, Collège des territoires, Citoyens, Acteurs économiques). Le CCM est une instance à vocation consultative, qui a été dans un premier temps conduite à titre expérimental.

Le Conseil consultatif a été animé par une Assistance à maîtrise d'ouvrage (agence de concertation) jusqu'à l'arrivée d'une chargée de mission au sein du Pôle métropolitain du Genevois français, en septembre 2019, dédiée à hauteur de 0,5 ETP à l'animation du CCM au sein du Pôle métropolitain.

Après un an d'existence, une enquête auprès des membres a été réalisée (23 réponses sur 31 membres au 1er décembre 2019), avec les résultats suivants :

- forte incompréhension du rôle et des missions du CCM,
- faible concertation avec les équipes du Pôle métropolitain (choix des thématiques),
- communication interne inexistante,
- faible implication des membres (manque de temps, distance, etc.).

Aujourd'hui, aucun travail n'a pu aboutir et le rôle de l'instance reste incompris. L'Assemblée Plénière du 11 décembre 2019 a mobilisé seulement 6 personnes sur les 31 membres de l'instance.

Malgré un bilan mitigé, poursuivre ce travail de concertation apparaît essentiel pour accompagner l'évolution des compétences du Pôle métropolitain (service REGENERO, covoiturage, autopartage, etc.). Ces services ne peuvent fonctionner sans une appropriation par les habitants. Il serait néanmoins pertinent de définir un format adapté de la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine afin d'éviter de créer une instance « miroir » du fonctionnement des institutions, pouvant être mal interprétée par les habitants. Une réflexion sur le format de concertation semble donc indispensable.

Nous vous informons qu'une modification du cadre juridique des conseils de développement a été adopté le 27 décembre 2019 par l'Assemblée Nationale (*loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique*).

- Les Conseils de développement sont rendus obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un Conseil de développement (faculté qui n'était pas inscrite dans la loi jusqu'à présent).
- Un Conseil de développement commun peut être créé entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et les intercommunalités qui le composent.
- Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public

La société civile étant particulièrement présente, qu'elle soit d'origine institutionnelle (conseils de développement, conseil citoyens) ou citoyenne (associations, collectifs), l'instance qui résultera du processus de refondation devra s'appuyer sur l'existant. Il est également souhaitable que les missions de cette instance puissent répondre aux enjeux de transition écologique du territoire et de son appropriation par les habitants.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement d'un travail de réflexion sur les perspectives de l'instance afin d'être en mesure de proposer plusieurs scénarios au début du prochain mandat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20
Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

FICHE PRÉ-PROJET
INTERREG V
« PROGRAMME
D' ACTIONS
COORDONNÉ POUR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DU
GRAND GENÈVE » :
APPROBATION DE
LA PARTICIPATION
DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

N° CS2020-04

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

FICHE PRÉ-PROJET INTERREG V : « PROGRAMME D' ACTIONS COORDONNÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE » : APPROBATION DE LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN

Le 1^{er} juillet dernier les membres du Bureau du GLCT Grand Genève, réunis en séminaire de travail, ont souhaité faire de la transition écologique une priorité et la placer au cœur de la révision du Projet de territoire Grand Genève. Cette étape déterminante a permis de dégager une vision commune sur les enjeux liés à l'urgence climatique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier. Les partenaires du Grand Genève ont ainsi engagé un travail collaboratif afin d'accélérer la capacité à agir à l'échelle du territoire : un projet INTERREG V France-Suisse, couvrant la période 2020-2022 (01/01/2020 au 31/12/2022), doit être déposé en avril prochain afin de se donner les moyens de formaliser cette ambition.

La démarche répond à deux objectifs. Tout d'abord donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs (cap). Ensuite, coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Pour traduire de manière concrète ces objectifs les partenaires ont conçus 5 phases de projets :

- I. Coordination opérationnelle du projet
- II. Animation territoriale/ mobilisation des parties prenantes. Il s'agit de mobiliser, à travers une large concertation, les élus français et suisses du territoire, la société civile, les acteurs économiques, les universités pour coconstruire le plan d'action et développer des initiatives.
- III. Stratégie territoriale/Plan d'actions. Cette étape permettra l'engagement opérationnel des partenaires par le biais d'une signature d'une charte d'engagement.
- IV. Valorisation/Communication. Ce volet comprend des événements dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Énergétique accueillies par le Grand Genève en 2022 et plus largement sur la durée du projet.
- V. Gouvernance, Gestion, Evaluation. Il s'agit de structurer les leviers d'action sur le long terme pour le Grand Genève, notamment financiers.

Cette démarche fait l'objet d'un partenariat technique transversal. Deux porteurs de projet sont à ce jour pressentis : la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la partie française et le Canton de Genève pour la partie suisse. Ils s'assureront de la coordination générale du projet au regard notamment de leurs domaines de compétences.

Les autres partenaires du GLCT seront également impliqués dans la démarche. Chacun mobilise des moyens humains sur les différentes activités prévues pour réaliser l'opération à équivalence de 6,8 ETP. A ce stade, le Conseil Départemental de la Haute Savoie envisage d'ores et déjà (sous condition de validation) d'être un partenaire opérationnel : il mobiliserait des ressources humaines à hauteur d'1 ETP sur l'opération. Le Département de l'Ain n'a pas encore déterminé la nature de son engagement sur les actions proposées, mais semble privilégier un partenariat financier.

Le Pôle métropolitain du Genevois français serait impliqué sur l'ensemble du projet. Plus spécifiquement, les ressources humaines valorisées/créées et co-financées par le programme INTERREG se porteraient entre 1.5 et 2 ETP : principalement sur les enjeux de mobilisation (Volet 2 participation/mobilisation) et la communication/valorisation (Volet 4, comprenant les événements des Assises Européennes de la Transition Energétique 2022).

Au 15 janvier 2020, le budget prévisionnel estimé s'élève à près de 2 500 000 €, réparti de manière quasi égale entre la partie suisse et la partie française. Les co-financements et valorisations nécessaires à la finalisation ce budget prévisionnel doivent encore être déterminés de manière plus précise.

Une fiche pré-projet a été déposée le 07 février 2020 engageant un processus de dépôt définitif du projet au 30 avril 2020. Le Comité de programmation INTERREG V se réunira les mois de novembre ou décembre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne en tant partenaire, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour finaliser le montage de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération INTERREG V.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION POUR
LA MISE A
DISPOSITION DE
PERSONNELS DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS POUR
LE
FONCTIONNEMENT
DU SECRETARIAT
GENERAL DU
GROUPEMENT
LOCAL DE
COOPERATION
TRANSFRONTALIE
RE (GLCT) GRAND
GENEVE, POUR LA
PERIODE
2020 – 2023

N° CS2020-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE A
DISPOSITION DE PERSONNELS DU POLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS POUR LE FONCTIONNEMENT DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GROUPEMENT LOCAL DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE (GLCT) GRAND GENEVE,
POUR LA PERIODE 2020 – 2023**

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève est une administration de droit public, ayant son siège à Genève, qui porte administrativement, juridiquement financièrement le Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise. Il dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il peut fonctionner en tant qu'entité responsable, selon la Confédération Suisse, au titre de sa politique des agglomérations.

Depuis sa création, en 2013, le secrétariat général de l'instance est assuré par l'ARC Syndicat mixte puis, à sa création, par le Pôle métropolitain du Genevois français, selon un accord politique. Cet accord avait été entériné en 2017 par la signature d'une convention, entre le Pôle métropolitain et le GLCT, pour la mise à disposition d'un agent, pour un équivalent temps plein, afin d'assurer le fonctionnement de l'instance. Arrivée à échéance, cette convention doit être renouvelée.

Il est proposé, dans la convention couvrant la période 2020 – 2023, que le Pôle métropolitain mette à disposition, afin de renforcer les capacités administratives, juridiques et comptables du GLCT, 3 agents pour un équivalent de 1,2 équivalent temps plein (1.2 ETP).

Cette mise à disposition permettra le bon fonctionnement du GLCT, la sécurisation de ses procédures administratives, juridiques et comptables. Cette mise à disposition porte sur les ressources humaines, le matériel de bureau, de travail et de déplacement liés à l'exercice du service.

Les missions dévolues aux agents mis à disposition porteront sur l'animation des démarches portées par le GLCT, à l'animation du Forum d'agglomération, à l'organisation des événements portées par la structure. Il s'agit également d'assurer une mission d'assistance aux chefs de projet français, vaudois et genevois pour la coordination générale de l'Equipe Grand Genève (organisation des séances, animation de l'équipe, coordination...).

L'activité des 3 agents sera déclinée autour de l'organisation et l'animation des différentes séances COTECH, Bureau, Assemblée...), le développement de la démarche participative du Grand Genève (Forum d'agglomération...), le suivi administratif, juridique, financier, comptable du GLCT et la réalisation de dossiers de demande de subventions, intégrant le suivi et l'établissement des rapports d'activités.

Statutairement, les agents du Pôle métropolitain mis à disposition du GLCT demeurent employés par le Pôle métropolitain, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Ils effectuent le service, sur la quotité de temps de travail attribué, à savoir deux fois 0,2 ETP et une fois 0,8 ETP pour le compte du Grand Genève.

Pour l'exercice de ces missions, les agents mis à disposition sont placés sous la responsabilité du Président du GLCT Grand Genève. La charge de travail confié aux agents, dans le cadre de leurs missions pour le compte du GLCT, ne pourra dépasser la quotité définie par convention, soit – au total – 1,2 ETP.

Concrètement, les conditions de remboursement des frais de fonctionnement par le GLCT Grand Genève au Pôle métropolitain du Genevois français seront déterminées sur la base du coût réel du service des agents mis à disposition et précisées dans la convention.

La convention pour le Secrétariat général du GLCT est applicable du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de convention de mise à disposition de personnels du Pôle métropolitain du Genevois français, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention pour le Secrétariat général du GLCT Grand Genève et l'ensemble des documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean DENAIS", is written over the bottom right portion of the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
AVEC INNOVALES
POUR L'ANNEE 2020
DANS LE CADRE DE
LA CONVENTION
CADRE 2019-2021

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

N° CS2020-06

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 2

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Yves CHEMINAL – M. Guil

**Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE
FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC INNOVALES POUR
L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE
2019-2021**

Vu la convention cadre 2019-2021 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 21 mars 2019 (délibération n° CS-2019-11)

Vu le rapport d'activité 2019 de l'action Innovales au titre de cette convention cadre ci-annexée,

Vu le projet de feuille de route 2020 ci-annexé,

Vu le projet de convention d'exécution annuelle 2020 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Sept domaines d'excellence économiques ont été définis parmi lesquels l'habitat durable, la mobilité, l'alimentaire et les solidarités.

Considérant que le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans. Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), le marché de l'habitat durable, notamment de l'écovénovation et des nouvelles énergies dédiées à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, 12% des actifs du Genevois français travaillent dans ce secteur. L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat/construction durable, à la domotique et aux énergies renouvelables dédiées à l'habitat, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

En parallèle, le Pôle métropolitain souhaite développer une Economie Sociale et Solidaire (ESS), à travers l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale. L'enjeu réside dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables dans le Genevois français.

Conformément aux axes de la convention triennale 2019-2021 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, le partenariat permet d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition énergétique, écologique et solidaire sur le territoire. La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes : AXE 1 - Favoriser la transition énergétique, écologique et solidaire sur le Genevois français et AXE 2 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires...).

Le partenariat développé entre le Pôle métropolitain et InnoVales a pour objectif de confier à ce Pôle Territorial de Coopération Economique, l'accompagnement des collectivités, des acteurs économiques, des porteurs de projets et citoyens, dans le développement économique dédié à la transition écologique et solidaire à l'échelle du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association Innovales, pour la réalisation de la feuille de route 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 77 381 € à l'association InnoVales pour l'année 2020 selon les modalités fixées dans la convention cadre 2019-2021 et dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2020 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20
Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean DENAIS", is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
AVEC
L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORT
VALLEY POUR
L'ANNEE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

N° CS2020-07

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE
FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORT VALLEY POUR L'ANNEE 2020**

Vu le rapport d'activité 2019 de l'action OSV ci-annexé,

Vu le projet de feuille de route 2020 ci-annexé,

Vu le projet de convention 2020 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports outdoor, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique liés aux sports outdoor.

Considérant que le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster Outdoor Sport Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le volet « sports ». Soutenu également par la région Auvergne Rhône-Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 470 membres représentant près de 640 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 1,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis 2016, OSV a lancé le réseau « Base Camp » avec aujourd'hui, plusieurs bâtiments répartis sur les 2 Savoies, l'Isère dédiés à l'accueil et l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans la filière « Sports ». Un des objectifs est d'étendre ce réseau à l'échelle régionale et créer des liens entre créateurs d'entreprises et membres ou partenaires du réseau OSV (entreprises, laboratoires, centres de formation). Cet écosystème est mis à profit du Genevois français grâce à l'organisation d'événements favorisant l'innovation, l'accompagnement à l'intégration du réseau régional, la mise en place d'appels à projets.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention.

Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

- **la structuration de la filière sport sur le Genevois français** en facilitant pour les jeunes et futures entreprises l'accès aux services OSV mutualisés, la recherche de financement nationaux, régionaux, le parrainage, l'accès aux différents procédés d'incubation et d'accompagnement du territoire, le partage d'une culture économique commune, en participant aux événements économiques du Pôle métropolitain du Genevois français, en soutenant les actions dédiées aux sports développées par Chablais Léman Développement ... Il s'agit ici également de réaliser une caspule vidéo promotionnelle du territoire, ses « terrains de jeux », ses acteurs et produits dédiés à la filière « Sports » ;
- **L'accompagnement à l'innovation et la promotion de l'entreprenariat innovant :** OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein de l'industrie « Sports ». A travers l'organisation du salon Digital cross Outdoor sur le Genevois français, cet événement réunissant désormais 320 participants, permet aux acteurs du Genevois français de promouvoir leur offre, de développer l'activité, et au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse et internationale. Le réseau fédéré autour de l'événement, appuyé par l'ingénierie de l'incubateur d'OSV Annecy Base Camp, vient soutenir une action phare du Genevois

français : le hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2019, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. Pour 2020, 11 nouveaux porteurs de projets sont attendus pour 150 participants.

Il est proposé que le Pôle métropolitain soutienne le plan d'actions d'OSV pour le Genevois français à hauteur de 18 000 € sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, via une convention financière et d'objectifs, dont le projet est joint en annexe du présent projet de délibération. Le rapport d'activités 2019 du PTCE InnoVales et la nouvelle feuille de route pour l'année 2020, sont présentés en annexes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

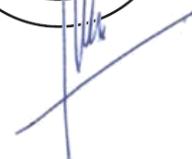
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation de la filière « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à OSV pour l'animation de la filière « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

PARTENARIAT
AVEC AURAI 4.0
(MONT-BLANC
INDUSTRIE) :
AUTORISATION DU
VERSEMENT DE LA
SUBVENTION AU
TITRE DE L'ANNEE
2020 DANS LE
CADRE DE LA
CONVENTION
CADRE 2018-2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

N° CS2020-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**PARTENARIAT AVEC AURAI 4.0 (MONT-BLANC INDUSTRIE) :
AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU
TITRE DE L'ANNEE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION
CADRE 2018-2020**

Vu la convention cadre 2018-2020 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30),

Vu le bilan 2019 de l'action AURAI 4.0 au titre de cette convention cadre,

Vu le projet de feuille de route 2020,

Considérant qu'au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations continues, concourant au développement économique de son territoire. L'industrie compte parmi les secteurs les plus dynamiques du territoire et constitue le principal secteur en termes de création de valeur ajoutée. Le développement et maintien de l'activité dédié à l'Industrie du Futur, autrement appelée « l'industrie 4.0 », présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Considérant que le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance de 350 industries dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière ;
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres ;
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle de compétitivité met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale. Le Label est également un outil d'accompagnement à transition écologique.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes au Pôle Mont Blanc Industries, le maintien et développement de cette filière industrielle est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises accompagnées et du rayonnement d'un tel dispositif, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de renouveler pour la 3^{ème} année, le soutien financier aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) à ce dispositif. L'objectif fixé communément est d'accompagner 42 entreprises industrielles labellisées à minima par année. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans une convention de partenariat quadripartite d'une durée de 3 ans sur la période 2018-2020.

Pour mener à bien cette mission, la cotisation auprès de l'association AURA INDUSTRIE 4.0 pour l'année 2020 s'élève à 2 880 € et le financement du programme d'accompagnement « Mont Blanc Excellence » des industriels s'élève à 42 000€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2020 relatif au « Label » Mont Blanc Industrie 4.0 avec l'association Auvergne Rhône Alpes 4.0 dans le cadre de la convention d'objectifs 2018-2020 ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle pour l'année 2020 à hauteur de 2 880 € auprès d'AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 42 000 € à AURA Industrie 4.0, pour le soutien au dispositif « Label » selon les modalités fixées par la convention de partenariat 2018-2020, adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30), jointe à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

INTEGRATION DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS PARMIS
LES MEMBRES
FONDATEURS DE
LA FONDATION
PARTENARIALE
ABRITANTE DE
L'UNIVERSITE
SAVOIE -MONT-
BLANC

N° CS2020-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**INTEGRATION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS PARMIS LES MEMBRES FONDATEURS DE LA
FONDATION PARTENARIALE ABRITANTE DE L'UNIVERSITE
SAVOIE -MONT-BLANC**

Depuis 2015, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

Soutenu par la Région et l'Etat au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), l'offre Enseignement Supérieur et Recherche se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archamps Technopole, Valservhône, Bonneville et Ferney-Voltaire. Cette nouvelle offre se construit en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

L'ambition de la démarche est de développer collectivement – organismes de formation, entreprises, étudiants et collectivités - des projets innovants en matière d'enseignement supérieur. Ces projets renforceront l'employabilité des formés et répondront ainsi aux besoins des entreprises sur le territoire.

En mars 2018, cette démarche devient « Grand Forma_se former dans le Genevois français » avec pour objectifs de :

- Gagner en visibilité et de rassembler davantage d'acteurs : de la formation, des entreprises et des étudiants ;
- Valoriser les premiers projets opérationnels, les événements organisés par les organismes de formation et leurs partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière.

Dans ce contexte l'Université Savoie Mont-Blanc et l'ensemble de ses composantes se sont positionnées comme un partenaire privilégié dans la formalisation de projets de développement de l'offre de formations initiales et continues dans le Genevois français. A ce titre, l'Université a matérialisé son engagement avec la signature d'un accord-cadre d'entente entre elle et le Pôle métropolitain, signé le 07 février 2019, visant à partager un certain nombre d'objectifs opérationnels.

La Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc, portée actuellement par l'Université Savoie Mont-Blanc, a été l'une des parties prenantes à ces actions collaboratives à l'échelle du Genevois français.

Cette structure fondée au sein de l'Université en 2015 a pour objet de :

- Développer des synergies et partenariats et favoriser les échanges d'expériences et de compétences entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation afin de permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets stratégiques sur des filières prioritaires d'avenir, en lien avec les territoires, en particulier, de la Savoie, et ses acteurs,
- Promouvoir la notoriété, le rayonnement et l'attractivité de l'USMB sur le plan national et international,
- Soutenir l'USMB et accompagner une réflexion commune dans la mise en place de projets endogènes structurants, permettant de faciliter son développement et d'améliorer son organisation pour faire face aux enjeux de demain.
- Contribuer à la valorisation de la recherche de l'USMB, à la diffusion et au transfert des connaissances.

Son activité s'inscrit dans les objectifs de la démarche Grand Forma et de l'accord-cadre cité précédemment.

La Fondation soutient et participe au déploiement de Chaires universitaires dans le Genevois français. Deux projets ont émergé : l'efficacité énergétique d'une part, la mobilité d'autre part. Ces démarches concourent au développement des filières stratégiques du territoire.

Afin d'assurer un fonctionnement en meilleur adéquation avec les projets portés, l'Université-Savoie-Mont-Blanc a entériné l'évolution du statut juridique vers la constitution d'une Fondation Partenariale Abrisante. Ce modèle permet l'intégration de nouveaux partenaires et de membres fondateurs constitutifs. Ces membres fondateurs constitutifs sont l'Université Savoie Mont-Blanc, des collectivités territoriales et établissements publics ainsi que des entreprises.

Par délibérations de son Conseil de Gestion en date du 6 novembre 2019 et du Conseil d'Administration de l'USMB en date du 19 novembre 2019, La Fondation Universitaire USMB évolue statutairement vers une Fondation partenariale abrisante, ci-après dénommée FPA USMB.

Dans le cadre de ses missions Dans le cadre de ses missions la FPA USMB aura pour vocation d'intervenir sur les filières stratégiques suivantes :

- ✓ La transition numérique pour l'industrie et service 4.0 : Procédés, traitement des données, Organisation.
- ✓ La transition environnementale : Qualité des milieux, économie circulaire, bâtiment-énergie
- ✓ La transition sociétale : Santé et bien-être, tourisme

Au titre des enjeux évoqués et des actions engagées dans le Genevois français, il est proposé au Pôle métropolitain du Genevois français de devenir membre fondateur de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie-Mont-Blanc.

Cet engagement suppose de participer au Conseil d'Administration de la Fondation et de contribuer aux besoins en financement du Plan d'Actions Pluriannuel (PAP) de la Fondation.

Le montant sollicité auprès du Pôle métropolitain est porté à 107 000 € sur cinq années. Cette somme peut être échelonnée sur les 5 années du PAP, soit 21 400 € par an.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **VALIDE** les projets de statuts de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ci-annexés à la présente délibération ;
- **VALIDE** le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, soit 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;
- **ADOpte** le projet de convention entre l'Université Savoie-Mont-Blanc et le Pôle métropolitain du Genevois français, établissant les modalités de partenariat et de financement pour la période 2020-2025 pour l'entrée du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que membre fondateur de la Fondation Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et l'ensemble des documents y afférant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires dans le Budget principal 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20200221-CS2020_09-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature in blue ink]

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

PROJET INTERREG
LEMCOV :
VALIDATION DE
L'ENGAGEMENT DU
POLE
METROPOLITAIN EN
TANT QUE
PARTENAIRE DE
L'OPERATION

N° CS2020-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guille
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**PROJET INTERREG LEMCOV : VALIDATION DE
L'ENGAGEMENT DU POLE METROPOLITAIN EN TANT QUE
PARTENAIRE DE L'OPERATION**

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique (2012-2015). Cette nouvelle édition constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe le Pôle métropolitain du Genevois français, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le projet, qui devait initialement être déposé en juin 2017, puis en avril 2018 a été ajourné par les services INTERREG pour des raisons administratives (pièces manquantes). Il fera l'objet d'un nouveau dépôt le 30 avril 2020, et porte sur la période 2018 à 2022 (*date de clôture sous réserve de validation par les partenaires LEMCOV*).

De nombreuses actions en matière de covoiturage ont été initiées par le Pôle métropolitain du Genevois français depuis sa prise de compétence en 2018, et certaines d'entre elles se trouvent valorisées dans cette opération INTERREG.

Le projet est décomposé en six actions :

- action A : affiner la stratégie globale de covoiturage
- action B : démarchage et partenariats entreprises
- action C : communication globale du projet
- action D : moteur de recherche
- action E : création des voies réservées aux douanes Genève-France
- action F : coordination

Le montant total de l'opération est chiffré à 854 949.59€ (soit 994 125.11 CHF) avec une participation du Pôle métropolitain à hauteur de 450 012€ portant sur les actions A, B, C et D.

Les dépenses engagées par le Pôle métropolitain constituent exclusivement de la valorisation d'actions inscrites au programme de travail mobilité du Pôle métropolitain entre 2018 et 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG « LEMCOV » à hauteur de 450 012 € sur la durée du projet (2018 à 2022) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer tous les documents relatifs au dépôt du dossier, à solliciter une participation financière de l'Union européenne de 270 007.2 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 60% du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20200221-CS2020_10-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature in blue ink]

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

ATTRIBUTION DU
MARCHE
« PLANS DE
MOBILITE »

N° CS2020-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

- Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

• **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guil
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

ATTRIBUTION DU MARCHE « PLANS DE MOBILITE »

Suite à une première consultation déclarée sans suite, une seconde procédure d'appel d'offres a été engagée le 12 décembre 2020 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation, en vue de la passation d'un marché d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français.

La consultation prend la forme d'un marché unique, mixte :

- Une partie des prestations (Missions 1 et 2) est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire ;
- Une partie des prestations (Mission 3) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification au 31/12/2021. Il est reconductible une fois pour une période de 12 mois (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 1 est de : 250 000 € HT.

Le montant maximum forfait + bons de commande pour la période 2 est de : 125 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 13 janvier 2020 à 12h00.

A cette date, 5 plis ont été réceptionnés. Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la chargée de mission mobilité, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 21 février 2020.

De cette analyse, il en ressort les propositions de notation et de classement suivantes :

Candidat	Montant du détail estimatif € HT	Note valeur technique / 45	Note qualité des moyens humains / 25	Note prix / 30	Total / 100	Classement
AXESIG/ATMOSPHERE /COOP'ALPHA	304 850,00	20,00	10,00	27,42	57,42	5
EKODEV	278 600,00	35,00	22,00	30,00	87,00	1
EGIS VILLES & TRANSPORTS	374 795,00	25,00	11,00	22,30	58,30	4
CITEC	371 455,00	32,00	18,00	22,50	72,50	3
Entreprises et Mobilité Services	371 507,50	35,00	22,00	22,50	79,50	2

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de suivre les propositions et d'attribuer le marché à la société EKODEV.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché relatif aux prestations d'assistance dans la conduite de la démarche et réalisation de plans de mobilités auprès des employeurs du territoire du Genevois français ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget Mobilité ;
- **SOLLICITE** les recettes correspondantes auprès des financeurs engagés, notamment dans le cadre du projet INTERREG LEMCOV.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

RENOUVELLEMENT
DU PARTENARIAT
AVEC LE PAYS DE
GEX AGGLO POUR
LA MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE
SIG : APPROBATION
DU PROJET DE
CONVENTION POUR
L'ANNEE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

N° CS2020-12

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

**M. Yves CHEMINAL – M. Guillemot
Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE
GEX AGGLO POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE
SIG : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR
L'ANNEE 2020**

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020,

Vu le projet de convention pour le renouvellement du partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français,

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition énergétique, développement économique).

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment avec le Système d'Information du Territoire à Genève - SITG et l'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST, dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées.

Il est proposé de convenir de la prolongation de la mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain et pour l'équivalent d'un 0,4 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La convention porte sur une durée d'un an, reconductible, à compter de sa signature. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 30 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20200221-CS2020_12-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



[Handwritten signature in blue ink]

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2020

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION
DE DONNÉES ENTRE
LE PÔLE
MÉTROPOLITAIN DU
GENEVOIS
FRANCAIS ET LE
SM3A

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du Genevois
sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

N° CS2020-13

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 2

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE -
M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe BOUVIER –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET – M. Jean-
François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme
Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de
M. Patrice DUNAND

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD
– Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M.
Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés :**

M. Yves CHEMINAL – M. Guil

**Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice
DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER
– M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis
PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude
MANILLIER**

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE DONNÉES ENTRE LE PÔLE
MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS ET LE SM3A**

Le Pôle métropolitain du Genevois français porte depuis mai 2019 le service REGENERO de rénovation énergétique des logements sur le Genevois français, dont il a confié l'animation locale à InnoVales. Parallèlement, le SM3A est chargé d'animer les dispositifs « Fonds Air-Bois » pour les Communautés de communes de Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève ainsi qu'Annemasse Agglomération.

Or, ces deux services s'adressent tous deux aux particuliers souhaitant rénover leur logement et/ou leur système de chauffage au bois. Les interactions entre les services proposés sont donc à développer pour offrir une qualité de prestation renforcée aux habitants.

Dans ce cadre, une convention fixant les modalités d'échanges de données, et notamment des informations relatives aux usagers ayant contacté le SM3A ou InnoVales, a été rédigé. Cette convention vise tout autant à améliorer les deux services qu'à garantir toute la confidentialité que peut exiger l'utilisateur en termes d'utilisation de ses données personnelles.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de données entre le SM3A et le Pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2020-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures
trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M.
Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude
MANILLIER – M. Christian PERRIOT

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet au vote du Comité syndical l'approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2020

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 21 février 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

APPROBATION DES
COMPTES DE
GESTION 2019

N° CS2020-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE- M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude MANILLIER – M. Christian PERRIOT

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2019 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du Budget Principal du receveur syndical

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2019

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2020-16

Convocation du : 12 juin 2020

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE- M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude MANILLIER – M. Christian PERRIOT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Présentation est faite du compte administratif 2019 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Compte Administratif Principal M 14						
Résultats reportés		171 633.32	31 510.30		31 510.30	171 633.32
Opérations de l'exercice	3 092 187.09	3 315 364.46	40 777.19	40 767.91	3 132 964,28	3 356 132.37
TOTAUX	3 092 187.09	3 486 997.78	72 287 49	40 767.91	3 164 474 58	3 527 765.69
Résultats de clôture		394 810.69	31 519.58			363 291.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		394 810.69	31 519.58			363 291.11
RESULTATS DEFINITIFS		394 810.69	31 519.58			363 291.11

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 223 177.37 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2018 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de 363 291.11 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 81.66 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 97.55 % ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 85.69 %.

En investissement le taux de consommation est de 82.90 %

En recettes de fonctionnement un montant de 3 315 364.46 euros a été perçu.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

AFFECTATION DES
RESULTATS 2019

N° CS2020-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures
trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M.
Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude
MANILLIER – M. Christian PERRIOT

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2019 en excédent de fonctionnement :

- 394 810.69 euros

Résultat cumulé au 31.12.2019 en déficit d'investissement :

- 31 519.58 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 363 291.11 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 31 519.58 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2019 sur le Budget principal 2020 suivant la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean DENAIS', is written over the bottom right portion of the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

ADOPTION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2020

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M.
Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude
MANILLIER – M. Christian PERRIOT

N° CS2020-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Supplémentaire 2020.

Ce dernier s'équilibre

➤ en fonctionnement à

DEPENSES : 417 791.11 euros

RECETTES : 417 791.11 euros

➤ et en investissement à

DEPENSES : 40 511.52 euros

RECETTES : 40 511.52 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget supplémentaire 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE 2019

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2020-19

Convocation du : 12 juin 2020

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M.
Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude
MANILLIER – M. Christian PERRIOT

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Depuis 2019, le rapport d'activités est publié sous un format numérique (site web), condensé et dynamique. Cette version numérique fait la part belle aux visuels et permet de lier du contenu enrichi (liens vers d'autres sites ou documents interactifs). La diffusion en est donc simplifiée (url du site).

L'objectif : une seule interface réutilisable pour les prochaines éditions (baisse des coûts de production). L'outil numérique pourra être approvisionné, modifié et mis à jour en interne.

Le rapport d'activités 2019 sera diffusé au cours du mois de juillet 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2019 du Pôle métropolitain du Genevois français ci-annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean DENAIS", is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

CREATION DE
DEUX EMPLOIS
NON PERMANENTS,
CONTRATS DE
PROJETS POUR LA
MISE EN ŒUVRE
DU PROJET PACTE
(PROGRAMME
D'ACTION
CONCERTE POUR
LA TRANSITION
ECOLOGIQUE DU
GRAND GENEVE
2020-2023)

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude MANILLIER – M. Christian PERRIOT

N° CS2020-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 0

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS, CONTRATS DE PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PACTE (PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND GENEVE 2020-2023)

A l'occasion du Comité syndical du 21 février 2020, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont approuvé la participation de la collectivité au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » (PACTE).

Ce programme, déposé le 29 mai 2020 par le Pôle métropolitain et impliquant le canton de Genève, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Département de l'Ain et de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain, doit permettre à l'échelle transfrontalière de répondre aux objectifs suivants :

- Donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs.
- Coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain est particulièrement responsable de la démarche de concertation et de la communication (dont la préparation de plusieurs événements).

Les dépenses supportées par le Pôle métropolitain reposent sur des mandats externalisés et des dépenses Ressources Humaines.

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 05 juin,

Vu la nécessité pour mener à bien le projet PACTE du Grand Genève portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2023 de recruter deux agents par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée de l'opération INTERREG.

Le premier poste porte sur la participation et démarche de concertation (élus, milieux économiques, associatifs et académiques). Le second poste est dédié à la communication de la démarche ainsi que sur l'organisation d'un événement fédérateur Grand Genève en 2022 (qui pourrait être les Assises européennes de la Transition écologique, prévues en janvier 2022) et un protocole de signature du plan d'actions en décembre 2022.

Plus concrètement les missions porteront sur les missions suivantes.

Poste chargé de mission participation et démarche de concertation

- Elaborer la méthodologie de concertation, c'est-à-dire piloter et animer le groupe de travail 2 du projet PACTE portant sur la concertation afin que les différents partenaires se mettent d'accord sur une méthodologie commune.
- Piloter la concertation
- Suivre le budget lié à la concertation et les remontées de dépenses Interreg
- Impulser la réalisation du programme d'actions par l'animation du réseau d'acteurs selon les 5 groupes d'acteurs pré-identifiés
- Assurer la conduite spécifique des actions liées au Conseil consultatif métropolitain (CCM), sous sa nouvelle forme.
- Participer à la communication générale du Pôle métropolitain et du Grand Genève, correspondants aux projets transversaux, liés au Projet d'agglomération 4, aux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), au Schéma de cohérence territorial (SCoT), à l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), etc.

Poste chargé de communication et évènements :

- Organisation des événements Assises européennes de la transition énergétique et PACTE Grand Genève
- Construction et définition d'une stratégie de communication avec mise en œuvre d'un plan d'action pour la valorisation de l'évènement des Assises européennes de la transition énergétique (IN et OFF), selon les publics cibles
- Développement du réseau partenarial et des contractualisations en faveur de ces évènements que ce soit en partenariats publics-privés ou publics, ou associatifs.
- Suivi du budget des évènements
- Initiation de la Maison de la transition écologique pendant les Assises européennes de la transition énergétique ou autre évènement Grand Genève
- Appui à la communication PACTE Grand Genève, dédiée à la communication globale transition écologique
- Participation aux projets transversaux du Grand Genève ou du Pôle métropolitain du Genevois français (Projet d'agglomération n°4, PCAET, SCOT, AOM, etc.).

Ces recrutements sont proposés sous forme d'emplois non permanents à travers des contrats de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement de l'opération INTERREG. Ils ne seront pas inscrits au tableau des emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,
Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

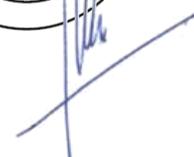
- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission évènement et communication pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission participation pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,
Jean DENAIS



DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

PROCES VERBAL
POUR L'ELECTION
DU PRESIDENT DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANCAIS

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020
Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES
Membres présents : 41



N° CS2020-21

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 3

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M.
Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER
– Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme
Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane
VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET

- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS</p>

Il convient après l'installation du nouveau Comité syndical, de procéder à l'élection du Président. Cette élection est organisée par référence aux dispositions relatives à l'élection du Maire.

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois Français par l'ensemble de ses membres,

En vertu de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Pôle Métropolitain par renvoi des articles L. 5731-3, L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT), le Président *« est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

En vertu de l'article L.5211-9 du CGCT (applicable au Pôle Métropolitain), le président est l'organe exécutif du Pôle Métropolitain.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Pôle Métropolitain.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services. La délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services peut être étendue aux attributions confiées par le Comité Syndical au président en application de l'article L 5211-10, sauf si le Comité en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Les membres du Bureau exerçant un mandat de Député, de Sénateur ou de représentant au Parlement européen ne peuvent recevoir ou conserver de délégation.

Il est le chef des services du Pôle Métropolitain et représente ce dernier en justice.

L'article L.5211-9 du CGCT prévoit encore que *« A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. »*

Le Comité syndical dûment convoqué le 4 septembre par le Président sortant, Monsieur Jean DENAIS, s'est réuni au Centre de convention à Archamps à 19h30. Monsieur Christian DUPESSEY, doyen d'âge de l'Assemblée, procède à l'appel nominatif.

Etaient présents :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT - M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 44

Conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, Monsieur Christian DUPESSEY, en sa qualité de doyen d'âge, assure la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à la procédure d'élection du Président par le Comité syndical.

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de :

- 1^{er} assesseur : M. Cyril DEMOLIS
- 2^{ème} assesseur : M. Florent BENOIT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.



Candidat : M. Christian DUPESSEY

Dans le respect de la procédure, il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur DUPESSEY, entouré de Messieurs DEMOLIS et BENOIT, procède au dépouillement.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 36

Blanc : 8

Nul : 0

M. Christian DUPESSEY : 36

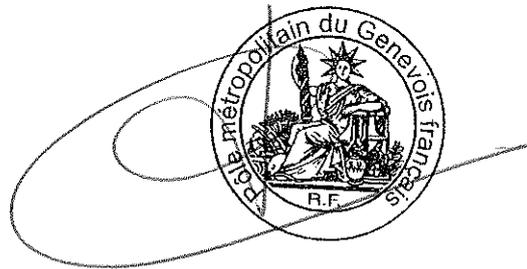
Monsieur Christian DUPESSEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le *16/09/20*

Publié ou notifié le *16/09/20*

Le Président,
Christian DUPESSEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

FIXATION DU
NOMBRE DE VICE-
PRESIDENTS ET
DES AUTRES
MEMBRES DU
BUREAU

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au Centre de convention, sous la présidence de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

N° CS2020-22

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 41

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 3

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de M. Philippe MONET



- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
--

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Pôle Métropolitain en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du CGCT) précise que :

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des alinéas précédents, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. »

L'article 10 des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français rappelle que « le bureau du Pôle métropolitain est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

L'article 10 des statuts du Pôle métropolitain précise encore que « le Comité syndical peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-président supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables ».

Dans cette dernière hypothèse, et le cas échéant, il est à rappeler que l'enveloppe indemnitaire ne peut toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant pas excéder 20% de l'effectif global du Comité syndical.

Il convient dès lors de déterminer le nombre de Vice-Présidents et, éventuellement, des autres membres du bureau.

	Nombre	Observations
Nombre de conseillers syndicaux du Pôle métropolitain	44	
Nombre de Vice-présidents dans la limite des 20%	9*	Délibération à la majorité simple fixant le nombre de Vice-présidents
Nombre de Vice-présidents dans la limite des 30%	13	Délibération à la majorité qualifiée des 2/3 (soit 30 voix)

* arrondi à l'entier supérieur

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de membres du Bureau de la manière suivante :

- du Président
- de sept (7) Vice-présidents
- de huit (8) autres membres du Bureau, le cas échéant

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE le nombre de Vice-présidents à sept (7) Vice-présidents ;**
- **FIXE le nombre des autres membres du bureau à huit (8) autres membres du Bureau.**

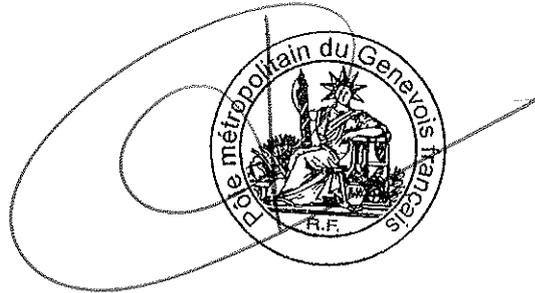
Le Bureau sera ainsi composé de seize (16) membres : un (1) Président ; sept (7) Vice-présidents ; huit (8) autres membres du Bureau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

ELECTION DES
VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES
MEMBRES DU
BUREAU

N° CS2020-23

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 41

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélié CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M.
Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER
– Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme
Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin
GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane
VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET



- **Délégués représentés :**

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- **Délégués excusés :**

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET

<p style="text-align: center;">ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU</p>
--

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT; Il en résulte que chaque Vice-président et, éventuellement, autre membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

En revanche, l'ordre d'élection des autres membres du bureau n'a pas de conséquence.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Vincent SCATTOLIN

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Cyril DEMOLIS et Florent BENOIT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 39

Banc : 5

Nul : 0

M. Vincent SCATTOLIN : 39

Monsieur Vincent SCATTOLIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 43
Blanc : 1
Nul : 0
Mme Catherine BRUN : 43

Madame Catherine BRUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 6^{ème} Vice-Présidente du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Sébastien JAVOGUES

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Isabelle HENNIQUAU et Monsieur Christian AEBISCHER.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 38
Blanc : 5
Nul : 1
M. Sébastien JAVOGUES : 38



Monsieur Sébastien JAVOGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 7^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 9^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidate : Aurélie CHARILLON

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Chrystelle BEURRIER et Monsieur Cyril DEMOLIS.

Il est proposé à la candidate de se présenter.

Suite à l'exposé de la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 38
Blanc : 5
Nul : 1
Mme Aurélie CHARILLON : 38

Madame Aurélie CHARILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 9^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Gabriel DOUBLET

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Monsieur Christophe SONGEON et Cyril DEMOLIS.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 36

Blanc : 7

Nul : 1

M. Gabriel DOUBLET : 36

Monsieur Gabriel DOUBLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 10^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 11^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Christophe ARMINJON

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Isabelle HENNIQUAU et Monsieur Christian AEBISCHER.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 36

Blanc : 6

Nul : 2

M. Christophe ARMINJON : 36

Monsieur M. Christophe ARMINJON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 11^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 12^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidate : Mme Carole VINCENT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Chrystelle BEURRIER et Monsieur Florent BENOIT.

Il est proposé à la candidate de se présenter.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidate : Mme Chrystelle BEURRIER.

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Cyril DEMOLIS et Florent BENOIT.

Il est proposé à la candidate de se présenter.

Suite à l'exposé de la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 35

Blanc : 8

Nul : 1

Mme Chrystelle BEURRIER : 35

Madame Chrystelle BEURRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 2^{ème} Vice-Présidente du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Pierre-Jean CRASTES

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Christophe SONGEON.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 39

Blanc : 5

Nul : 0

M. Pierre-Jean CRASTES : 39

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 3^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Marin GAILLARD

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Isabelle HENNIQUAU et Monsieur Christian AEBISCHER.

Il est proposé au candidat de se présenter.



Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 35
Blanc : 8
Nul : 1
M. Marin GAILLARD : 35

Monsieur Marin GAILLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 4^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Devant quitter l'Assemblée avant son terme, Monsieur Bernard BOCCARD donne pouvoir à Monsieur Denis MAIRE pour le restant de la séance.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Stéphane VALLI

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Cyril DEMOLIS et Florent BENOIT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 35
Blanc : 8
Nul : 1
M. Stéphane VALLI : 35

Monsieur Stéphane VALLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 5^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidate : Mme Catherine BRUN

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Christophe SONGEON.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé de la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Suite à l'exposé de la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 41

Blanc : 3

Nul : 0

Mme Carole VINCENT : 41

Madame Carole VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 12^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 13^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Jean-Claude GEORGET

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Christophe SONGEON.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de suffrages exprimés : 38

Blanc : 6

Nul : 0

M. Jean-Claude GEORGET : 38

Monsieur Jean-Claude GEORGET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 13^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 14^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Philippe MONET

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Isabelle HENNIQUAU et Monsieur Christian AEBISCHER.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoirs : 4



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 39
Blanc : 5
Nul : 0
M. Philippe MONET : 39

Monsieur Philippe MONET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 14^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Benjamin VIBERT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Chrystelle BEURRIER et Monsieur Florent BENOIT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 41
Blanc : 2
Nul : 1
M. Benjamin VIBERT : 41

Monsieur Benjamin VIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 15^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

ELECTION DU 16^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidate : Mme Nadine PERINET

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Madame Chrystelle BEURRIER et Monsieur Florent BENOIT.

Il est proposé à la candidate de se présenter.

Suite à l'exposé de la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de suffrages exprimés : 41
Blanc : 2
Nul : 1
Mme Nadine PERINET : 41

Madame Nadine PERINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 16^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

LECTURE DE LA
CHARTRE DE L'ELU

N° CS2020-24

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 40
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

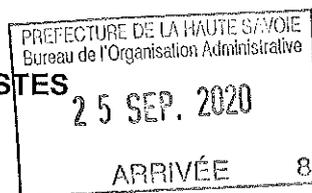
Membres présents : 41

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Yves
CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M.
François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M.
Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT –
M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine
BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET



- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI - M. Bernard BOCCARD, donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET – M. Bernard BOCCARD

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L5211-6, 3ème alinéa que : « Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 ».

Le Président procède à la lecture de la charte et en remet une copie aux délégués du Comité syndical (annexée à la présente délibération).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

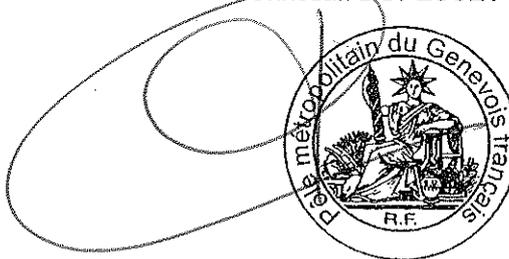
- **PREND ACTE** de la lecture par le Président de la charte de l'élu ;
- **PREND ACTE** de la remise à chaque élu de la Charte de l'élu local.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

DELEGATIONS
D'ATTRIBUTIONS
DU COMITE
SYNDICAL AU
PRESIDENT ET AU
BUREAU

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au Centre de convention, sous la présidence de Christian DUPESSEY, doyen d'âge, Convocation du : 4 septembre 2020

N° CS2020-25

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 41

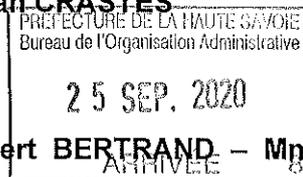
Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 40
Pouvoirs : 4

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de M. Philippe MONET



- **Délégués représentés :**

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI - M. Bernard BOCCARD, donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- **Délégués excusés :**

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET – M. Bernard BOCCARD

<p style="text-align: center;">DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU</p>

Conformément à l'article L.5211-10 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable au Pôle Métropolitain en vertu des articles L. 5731-3 et L.5711-1 du CGCT).

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. *du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
2. *de l'approbation du compte administratif ;*
3. *des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
4. *des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
5. *de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
6. *de la délégation de la gestion d'un service public ;*
7. *des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant [...]. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DELEGUE au Président et au Bureau les attributions mentionnées ci-après ;**
- **PREVOIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions prises relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son premier vice-président.**

POUR LE PRESIDENT :**RESSOURCES COMMUNES****ARCHIVES**PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
Bureau de l'Organisation Administrative

25 SEP. 2020

PRESIDENT	
P-1	Approuver les conventions à intervenir avec les collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou toute autre personne physique ou morale pour organiser la conservation, la collecte, le classement et la communication des archives publiques ou privées (dépôt révocable ou mise à disposition d'archives, prêt pour reproduction ou restauration d'archives, restitution d'archives...)
P-2	Signer les actes règlementaires autorisant la création, la modification ou la suppression de traitements automatisés contenant des données personnelles sensibles et/ou ayant pour objet des finalités spécifiques dans le cadre de la loi Informatique et Libertés

ARRIVÉE

8

FINANCES

PRESIDENT	
P-3	Arrêter et modifier l'affectation des biens mobiliers du Pôle métropolitain et par voie de conséquence la mise à jour de l'état de l'actif du budget
P-4	Approuver les sorties de l'actif en matière de biens mobiliers
P-5	Imputer en section d'investissement du budget du Pôle métropolitain les dépenses d'acquisition de biens meubles d'une valeur inférieure à 500 € HT et ne figurant pas dans la nomenclature des biens corporels considérés comme valeurs immobilisées ;
P-6	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
P-7	Créer, le cas échéant, les régies comptables (régies d'avances et de recettes) nécessaires au fonctionnement des services du Pôle métropolitain
P-8	Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs

RESSOURCES HUMAINES

PRESIDENT	
P-9	Etablir les mandats spéciaux pour les élus du Pôle métropolitain en vue du remboursement de leurs frais de déplacement (frais d'hébergement, de restauration, de transport) selon les modalités définies par le Comité syndical
P10	Procéder au recrutement des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (congés maladie, congés maternité) et pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois. Constater les besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil (la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence)
P-11	Décider des situations d'accueil d'étudiants et de stagiaires ainsi que des conditions de versement des gratifications de stages au montant minimum légal, lorsque la durée d'un stage est au moins égale à deux mois, et approuver les conventions correspondantes

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – CONTENTIEUX – ASSURANCES

PRESIDENT	
P-12	Choisir les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; fixer la rémunération, les frais et honoraires
P-13	Intenter, au nom du Pôle métropolitain, les actions en justice ou défendre le Pôle métropolitain dans les actions intentées contre lui, ses représentants et ses agents, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. En cours de procédure et le cas échéant, le Président peut prendre tout acte en matière d'acquiescement ou de désistement. La présente délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du Pôle métropolitain
P-14	Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules ou des biens du Pôle métropolitain
P-15	Procéder aux négociations préalables en matière de contentieux ou de sinistre dans la perspective d'accords transactionnels qui devront être validés par le Comité syndical
P-16	Décider de l'acquisition, de l'aliénation, de la cession de gré à gré de biens mobiliers dont le montant est inférieur à 10 000 € HT et de la mise à disposition de biens dont la valeur est inférieure à 10 000 € HT
P-17	Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes Assurer les expositions et manifestations organisées par le Pôle métropolitain, notamment les locaux mis à disposition

COMMANDE PUBLIQUE

PRESIDENT	
P19	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés selon une procédure adaptée et d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
P20	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R2122-1 et suivants du Code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget et quel que soit leur montant ;
P21	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
P22	Prendre toute décision concernant la préparation et la mise en œuvre des techniques d'achat définies à l'article L2125-1 du Code de la commande publique ;

DELEGATIONS TRANSVERSALES

PRESIDENT	
P-23	Approuver les conventions avec les communes et EPCI du territoire du Pôle métropolitain pour la mise à disposition ponctuelle et gratuite de salles
P-24	Approuver les conventions de mise à disposition de données à intervenir avec des tiers
P-25	Signer les actes règlementaires autorisant la création, la modification ou la suppression de traitements automatisés contenant des données personnelles sensibles et/ou ayant pour objet des finalités spécifiques dans le cadre de la loi Informatique et Libertés

25 SEP. 2020

ARRIVÉE

8

POUR LE BUREAU :

RESSOURCES COMMUNES

FINANCES

BUREAU	
B-1	Définir les seuils d'engagement des actes de poursuite diligentés par la Trésorerie Principale
B-2	Procéder à l'ouverture de ligne de trésorerie dans la limite d'un (1) million d'€.
B-3	Imputer en section d'investissement du budget du syndicat les dépenses d'acquisition de biens meubles d'une valeur supérieure à 500 € HT et ne figurant pas dans la nomenclature des biens corporels considérés comme valeurs immobilisées
B-4	Solliciter et accepter toute participation financière et toute subvention auprès d'organismes publics ou privés, de l'Union Européenne, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, suite à la validation par le Comité syndical des opérations et actions engagées et dont les crédits sont inscrits aux budgets, et signer tous les documents correspondants et approuver les plans de financement éventuels correspondants Présenter la candidature du Pôle métropolitain au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par des organismes publics ou privés et solliciter toute aide financière en conséquence ; accepter et signer tous les documents correspondants pour ce faire
B-5	Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de participation financière dont le montant n'excède pas 25 000 € HT lorsque les crédits sont prévus au budget ou passés en application d'une délibération cadre du Comité syndical précisant les principes de cette participation et les montants financiers globaux

RESSOURCES HUMAINES

BUREAU	
B-6	Conclure des conventions avec le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) ou d'autres organismes de formation agréés, et le CDG74 (Centre de Gestion de la Haute-Savoie).
B-7	Définir les modalités d'indemnisation des élus pour les déplacements effectués au titre de leur mandat selon les modalités définies par le Comité syndical

GESTION DU PATRIMOINE – CONTENTIEUX – ASSURANCES

BUREAU	
B-8	Décider de la conclusion et de la révision de louage ou de mise à disposition de biens pour une durée n'excédant pas 24 mois
B-9	Décider de l'acquisition, de l'aliénation, de la cession de gré à gré de biens mobiliers et de la mise à disposition de biens d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 € HT et inférieure à 20 000 € HT

COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU	
B10	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés selon une procédure adaptée et d'un montant supérieur à 100 000€ HT <u>ou</u> passés selon une procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

B11	Approuver la création et l'adhésion à des groupements de commandes et les conventions constitutives qui en découlent, et procéder le cas échéant à la désignation du ou des représentants du Pôle métropolitain à la commission mise en place dans le cadre du groupement ;
B12	Approuver l'adhésion à des centrales d'achat ;
B13	Approuver et autoriser la signature des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L2422-12 du Code de la commande publique ;
B14	Approuver l'adhésion aux associations professionnelles en matière d'achat public ;

DELEGATIONS TRANSVERSALES

BUREAU	
B-15	Emettre tout avis sur des documents d'urbanisme ou de planification, des projets ou des problématiques en lien avec l'aménagement et le développement du territoire métropolitain
B-16	Approuver les conventions résultant de la mise à disposition de services, de la mutualisation, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et approuver les conventions d'objectifs, de partenariat et autres à intervenir avec différents partenaires dans le cadre de l'exercice des missions des services mutualisés

Il est entendu que le Comité syndical peut à tout moment, en adoptant une nouvelle délibération, compléter ou mettre fin à cette délégation en totalité ou en partie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

DEFINITION DES
MODALITES DE
PRESENTATION
DES LISTES POUR
L'ELECTION DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
SPECIFIQUES AUX
MARCHES PUBLICS

Séance du 10 septembre 2020

N° CS2020-26

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au Centre de convention, sous la présidence de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 41

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 40
Pouvoirs : 4

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de M. Philippe MONET

- **Délégués représentés :**

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI - M. Bernard BOCCARD, donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- **Délégués excusés :**

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET – M. Bernard BOCCARD

<p style="text-align: center;">DEFINITION DES MODALITES DE PRESENTATION DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUES AUX MARCHES PUBLICS</p>

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public [le marché public] ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les dispositions de l'article D1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Vu les dispositions de l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Vu les dispositions de l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant qu'avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, de fixer les conditions de dépôt des listes ;

Conditions de dépôt des listes :

Il est proposé aux membres du Comité syndical de procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres, régie par les dispositions des articles L1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la Commande Publique.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical que les listes soient remises en main propre auprès du Service administratif du Pôle métropolitain, ou envoyées par courriel à marion.pesenti@genevoisfrancais.org selon le modèle figurant en *annexe*.

Elles devront être déposées avant l'ouverture de la séance du prochain Comité Syndical qui procédera à l'élection.

Les listes devront comprendre jusqu'à 10 noms de membres du Comité Syndical. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se fera dans l'ordre d'apparition sur la liste, d'abord les titulaires, puis les suppléants.

Un règlement intérieur régira la composition et le fonctionnement de la commission. Il sera rédigé et adopté par les membres élus de la commission lors de leur première réunion. Un document de travail est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de constituer une Commission d'appel d'offres régie par les dispositions des articles L1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la Commande Publique;**
- **APPROUVE les modalités de présentation des listes ci-avant définies ;**
- **FIXE à la prochaine séance du Comité Syndical le déroulement des opérations d'élection.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/09/20

Publié ou notifié le 26/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

DESIGNATION DES
LEUX DE SEANCES
DU COMITE
SYNDICAL ET DU
BUREAU

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

N° CS2020-27

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 41

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 40
Pouvoirs : 4

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Yves
CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M.
François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M.
Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT –
M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine
BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET



- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI - M. Bernard BOCCARD, donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET – M. Bernard BOCCARD

DESIGNATION DES LEUX DE SEANCES DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU

L'article L5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège du Pôle métropolitain du Genevois français ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (44 membres).

Aussi, le Président propose au Comité syndical de tenir l'ensemble de ses réunions hors du siège administratif du Pôle métropolitain :

- au siège de la Communauté de communes du Genevois, situé 38 rue Georges de Mestral à ARCHAMPS (74160)
- au centre de convention situé 112 Rue Richard Gurley Drew à ARCHAMPS (74160) en cas d'indisponibilité des salles de la Communauté de communes du Genevois
- ou au siège de l'un des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

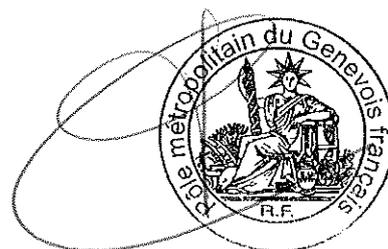
- **AUTORISE la tenue des réunions du Comité syndical et du Bureau au siège de la Communauté de communes du Genevois à ARCHAMPS, au centre de convention à ARCHAMPS en cas d'indisponibilité des salles de la Communauté de communes du Genevois ou au siège de l'un des EPCI membres du Pôle métropolitain.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 septembre 2020

ACCREDITATION
D'UN SUPPLEANT
OU DELEGATAIRE
DE
L'ORDONNATEUR

N° CS2020-28

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 40
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures
trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni
à Archamps au Centre de convention, sous la présidence
de Christian DUPESSEY, doyen d'âge,
Convocation du : 4 septembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

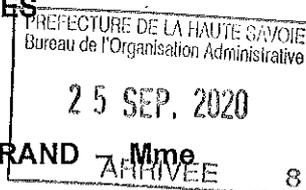
Membres présents : 41

• Délégués titulaires :

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – Mme
Aurélié CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
M. Philippe NOUVELLE – M. Jean-François OBEZ – M.
Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Yves
CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M.
François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M.
Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Michel MERMIN – Mme Carole VINCENT –
M. Jean-Yves BROISIN – M. Marin GAILLARD – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine
BRUN – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc
SOULAT – M. Patrick BERNARD, suppléant de M. Jean-
Claude TERRIER – M. Jean-Pierre MERMIN, suppléant de
M. Philippe MONET



- Délégués représentés :

M. Patrick ANTOINE, donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Claude MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Yves MASSAROTTI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI - M. Bernard BOCCARD, donne pouvoir à M. Denis MAIRE

- Délégués excusés :

M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves MASSAROTTI – M. Philippe MONET – M. Bernard BOCCARD

ACCREDITATION D'UN SUPPLEANT OU DELEGATAIRE DE L'ORDONNATEUR

Dans le cadre de l'installation des nouvelles instances du Pôle métropolitain du Genevois français, il convient de procéder à la nomination d'un suppléant ou d'un délégué de l'ordonnateur pour la Trésorerie.

L'accréditation d'un suppléant ou d'un délégué de l'ordonnateur s'opère par notification au comptable public assignataire d'un formulaire.

Ce formulaire est signé par l'ordonnateur accrédité auprès du comptable et par son délégué. Est jointe au formulaire d'accréditation la copie de la décision de l'ordonnateur portant délégation qui précise la liste exhaustive des compétences de l'ordonnateur, énumérées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique que le délégué est autorisé à exercer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

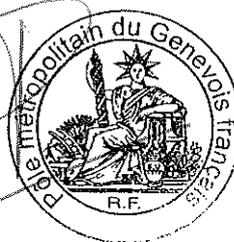
- **DESIGNE Monsieur le 1^{er} Vice-président délégué de Monsieur l'ordonnateur, Président du Pôle métropolitain ;**
- **AUTORISE Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer les bordereaux de mandats et de titres.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/20

Publié ou notifié le 16/09/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

MODALITES DE
TENUE DE SEANCE
DE LA REUNION DU
10.12.20

N° CS2020-29

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 32

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON M. Julien BOUCHET –
M. Benjamin VIBERT – M. Florent BENOIT - M. Christian
DUPESSEY – M. Christophe SONGEON – M. Denis
MAIRE – Mme Carole VINCENT – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine BRUN -
M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

MODALITES DE TENUE DE SEANCE DE LA REUNION DU 10.12.20

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, les exécutifs locaux peuvent « *décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence* ».

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le Président par tout moyen. Le Président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Monsieur le Président indique qu'il a décidé de convoquer une première réunion de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

Les solutions techniques retenues pour la tenue de cette séance sont l'outil ZOOM pour l'organisation des débats à distance et l'outil QUIZZBOX pour le vote électronique.

Dans ce cadre, il rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion. Une note technique ci-annexée à la présente délibération (et adressée avec le dossier de séance) retranscrit toutes les précisions utiles aux délégués du Comité syndical pour participer à la séance à distance. Cette note rappelle les modalités techniques (outils techniques retenus, matériel nécessaire) et les modalités d'organisation de la séance (vérification du quorum, examen de l'ordre du jour, prise de parole, scrutin).

Les convocations sont transmises par voie électronique via la plateforme sécurisée S2LOW comme à l'habitude.

Enfin, un rappel de la tenue de la séance sera envoyé par mail le jour de la séance à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Président expose, en second lieu, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de préciser au cours de cette première réunion, les conditions de la tenue du conseil à distance, et notamment :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Il propose d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent les modalités techniques retenues pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin ainsi que les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances des assemblées.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire
et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement
des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des
établissements publics locaux,*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le règlement (note technique) pour l'organisation des séances des assemblées délibérantes à distance, annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the bottom portion of the official seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2020-30

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 32

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON M. Julien BOUCHET –
M. Benjamin VIBERT – M. Florent BENOIT - M. Christian
DUPESSEY – M. Christophe SONGEON – M. Denis
MAIRE – Mme Carole VINCENT – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine BRUN -
M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON
– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph
DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical les comptes-rendus des réunions du Comité syndical du 19 juin 2020 et du 10 septembre 2020.

Cette délibération n'ayant pas été paramétrée dans l'application QuizzBox permettant de procéder au vote de manière électronique, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de s'exprimer oralement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les comptes-rendus des réunions du Comité syndical du 19 juin 2020 et du 10 septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

ELECTION DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
SPECIFIQUES AUX
MARCHES

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUES AUX MARCHES

Vu les articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les règles relatives à la composition de la Commission d'appel d'offres et à l'élection de ses membres ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 septembre 2020 prévoyant la constitution d'une commission d'appel d'offres en charge des marchés publics, régie par les dispositions des articles L1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la Commande Publique, et définissant les modalités de présentation des listes pour l'élection de cette commission ;

Il est rappelé que la commission d'appel d'offres est présidée de droit par le Président du Pôle métropolitain ou par son représentant. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante.

L'élection se fait sous forme d'un scrutin de liste avec 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants à pourvoir. Les listes doivent comprendre jusqu'à 10 noms de membres du Comité Syndical. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se fera dans l'ordre d'apparition sur la liste, d'abord les titulaires, puis les suppléants. L'attribution des sièges se fera à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après calcul du quotient électoral et attribution des sièges au quotient, il est procédé à l'attribution des sièges restant au plus fort reste. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Il est donné lecture de la liste constituée selon les modalités définies par la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2020.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à l'élection par scrutin public.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Gabriel DOUBLET n'ayant pas pris part au vote,

- **ELIT** la Commission d'appel d'offres comme suit

CANDIDATS DÉLÉGUÉS TITULAIRES	CANDIDATS DELEGUES SUPPLEANTS
1. Marin GAILLARD	1. Catherine BRUN
2. Stéphane VALLI	2. Jean-Claude GEORGET
3. Pierre-Jean CRASTES	3. Nadine PERINET
4. Vincent SCATTOLIN	4. Carole VINCENT
5. Gabriel DOUBLET	5. Benjamin VIBERT

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_31-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the circular seal of the Métropole Métropolitain du Genevois Français.



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

ELECTION DES
REPRESENTANTS
DU POLE
METROPOLITAIN
AU GLCT DU
GRAND GENEVE

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

Mme Pascale MORIAUD - M. Patrick ANTOINE - M. Hubert
BERTRAND – M. Claude MANILLIER – Mme Nadine
PERINET – M. Philippe NOUVELLE – Mme Claire
CHUINARD – M. Jean-François OBEZ – M. Patrice
DUNAND – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Claude
GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Christophe
ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ – M. Julien BOUCHET –
M. Benjamin VIBERT – M. Florent BENOIT - M. Christian
DUPESSEY – M. Christophe SONGEON – M. Denis
MAIRE – Mme Carole VINCENT – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine BRUN
M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET

• Délégués suppléants :

M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie CHARILLON
– Mme Laetitia VENNEN, suppléante de M. Cyril
DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme
Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

ELECTION DES REPRESENTANTS DU POLE METROPOLITAIN AU GLCT DU GRAND GENEVE

Considérant,

L'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004 pour le Canton de Genève et pour le territoire de la Région Rhône-Alpes, et le 1^{er} juillet 2005 pour le Canton de Vaud ; et notamment ses articles 8 et suivants ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1115-4, L2121-33, L5731-3, L5711-1 et suivants ;

Les délibérations du Comité Syndical de l'ARC Syndicat mixte du 21 octobre 2010 (CS2010-38) et du 24 mars 2011 (CS2011-18) ;

La convention instituant le « Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer la gouvernance », conclue par l'ensemble des parties françaises et suisses le 28 juin 2012 ;

L'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0044, en date du 28 avril 2017, des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, en vertu duquel le Pôle Métropolitain du Genevois français a été substitué de plein droit à l'ARC Syndicat mixte ;

L'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017, du Préfet de la Haute-Savoie portant création du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Monsieur le Président rappelle que, en 2012, la République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du district de Nyon, la Ville de Genève, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie, le Conseil général de l'Ain et l'ARC Syndicat mixte ont décidé de créer un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) afin de renforcer la gouvernance du Grand Genève-agglomération franco-valdo-genevoise et du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Suite à la signature de la convention instituant le GLCT, le 28 juin 2012, par l'ensemble des parties françaises et suisses, et l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2012, de la loi de la République et Canton de Genève approuvant le GLCT, la séance d'installation de l'Assemblée constitutive s'est réalisée le 28 janvier 2013.

Les statuts indiquent que le GLCT « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres ».

Le GLCT « coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».

Le GLCT est composé d'une Assemblée. Le Président et les Vice-présidents forment le bureau de l'Assemblée. La Présidence est ainsi composée d'un Président et deux premiers Vice-présidents. Les statuts précisent que le « Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat ». Le GLCT est de droit suisse. Son siège est fixé à Genève.

Ainsi, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français dispose de 5 sièges, correspondant à autant de voix, au sein de l'Assemblée du GLCT.

Il convient donc de procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants, suite l'installation du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français qui s'est tenue le 10 septembre 2020.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, chaque délégué du Pôle métropolitain du Genevois français au sein de l'Assemblée du GLCT est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection par scrutin public.

De manière à pourvoir au remplacement des délégués titulaires en cas d'absence, il est proposé de procéder à l'élection des délégués suppléants en respectant un ordre.

Monsieur le Président présente la liste des candidats qui s'établit comme suit :

Titulaires		Suppléants	
1	Christian DUPESSEY	1	Gabriel DOUBLET
2	Vincent SCATTOLIN	2	Christelle BEURRIER
3	Pierre-Jean CRASTES	3	Marin GAILLARD
4	Stéphane VALLI	4	Benjamin VIBERT
5	Sébastien JAVOGUES	5	Carole VINCENT

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame Claire CHUINARD et Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote, Monsieur Patrick ANTOINE s'abstenant,

- **ELIT** cinq (5) délégués titulaires au sein de l'Assemblée du GLCT Genève comme suit :
 - Monsieur Christian DUPESSEY, 1^{er} délégué titulaire
 - Monsieur Vincent SCATTOLIN, 2^{ème} délégué titulaire
 - Monsieur Pierre-Jean CRASTES, 2^{ème} délégué titulaire
 - Monsieur Stéphane VALLI, 4^{ème} délégué titulaire
 - Monsieur Sébastien JAVOGUES, 5^{ème} délégué titulaire
- **ELIT** cinq (5) délégués suppléants au sein de l'Assemblée du GLCT Grand Genève comme suit :
 - Monsieur Gabriel DOUBLET, 1^{er} délégué suppléant
 - Madame Christelle BEURRIER, 2^{ème} déléguée suppléante
 - Monsieur Marin GAILLARD, 3^{ème} délégué suppléant
 - Monsieur Benjamin VIBERT, 4^{ème} délégué suppléant
 - Madame Carole VINCENT, 5^{ème} déléguée suppléante

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
POLE
METROPOLITAIN AU
SEIN DES GROUPES
DE TRAVAIL
THEMATIQUES
TRANSFRONTALIERS
(GTT) DU GLCT
GRAND GENEVE

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

N° CS2020-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL
THEMATIQUES TRANSFRONTALIERS (GTT) DU GLCT GRAND
GENEVE**

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève agit dans trois domaines de compétences principales : la transition écologique, l'aménagement du territoire et la mobilité, en plus de la gestion des différents projets d'agglomération.

Chacune de ces compétences dispose, pour sa bonne gouvernance, d'un Groupe de travail thématique (GTT), placé sous l'autorité du Bureau et de l'Assemblée du GLCT Grand Genève, présidé par trois co-président.e.s, choisi.e.s parmi les partenaires vaudois, français et genevois.

Au sein des partenaires français, la répartition des co-présidences est la suivant :

- Au sein du GTT mobilité, la coprésidence est dévolue à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Au sein du GTT transition écologique, la coprésidence est dévolue aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (alternativement) ;
- Au sein du GTT aménagement du territoire, la coprésidence est dévolue au Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Pôle métropolitain doit désigner un représentant pour siéger au sein de chaque Groupe de Travail Transfrontalier (GTT) du GLCT Grand Genève.

Au sein du GTT Transition écologique, un groupe de travail composé d'élus a été mis en place sur la question spécifique de l'Eau. Il s'agit de la Communauté Transfrontalière de l'Eau. Elle associe les élus français et suisses représentants des autorités compétentes dans le domaine. Le Pôle métropolitain a une fonction de coordination des intercommunalités du Genevois français en tant que membre du GLCT Grand Genève et au titre de ses missions en matière de coopération transfrontalière. Ainsi, il convient également de désigner un représentant du Pôle métropolitain au sein de la Communauté Transfrontalière de l'Eau.

Le nom du représentant du Pôle métropolitain du Genevois français pour chaque GTT et pour la Communauté Transfrontalière de l'Eau sera proposé à l'Assemblée du GLCT Grand Genève.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection par scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, avec 31 voix pour, un vote blanc de Monsieur Alain LETESSIER, Messieurs Patrick ANTOINE et Daniel RAPHOZ s'abstenant, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Vincent SCATTOLIN, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au poste de co-président du GTT aménagement du territoire ;
- **DESIGNE** Monsieur Stéphane VALLI, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du GTT mobilité ;
- **DESIGNE** Monsieur Sébastien JAVOGUES, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du GTT transition écologique ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_33-DE

- **DESIGNE** Monsieur Sébastien JAVOGUES, du Pôle métropolitain du Genevois français au sein de la Communauté transfrontalière

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the seal reads "Pôle Métropolitain du Genevois Français" and "R.F." at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

DESIGNATION DU
REPRESENTANT DU
POLE
METROPOLITAIN AU
SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DES TPG
(TRANSPORTS
PUBLICS GENEVOIS)

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES TPG (TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS)**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration des Transports Publics Genevois (TPG) compte 16 membres représentant des autorités publiques et 3 délégués du personnel. Parmi les membres représentant les autorités publiques, un membre est chargé de représenter la région frontalière française. Formellement, il est nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, aux termes de l'article 9, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur les Transports publics genevois (LTPG - H 1 55) du 21 novembre 1975.

Depuis juillet 2014, le Pôle métropolitain (et précédemment l'ARC syndicat mixte), représente la région frontalière française au sein du Conseil d'administration des TPG (cf délibération n° CS2014-53 et CS2018-26). Le délégué du Pôle métropolitain porte les intérêts du Genevois français, il est invité à rendre compte de l'activité du conseil d'administration des TPG devant le Bureau du Pôle métropolitain et à opérer un bilan de mandat devant le Comité syndical.

Considérant le renouvellement effectif depuis le 10 septembre 2020 de l'exécutif du Pôle métropolitain du Genevois français, il convient de désigner un nouveau représentant du Pôle métropolitain et de la région frontalière française qui participera au Conseil d'administration des TPG.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection par scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, avec 28 voix pour, un vote blanc de Monsieur Alain LETESSIER, Messieurs Daniel RAPHOZ, Patrick ANTOINE et Madame Laetitia VENNER s'abstenant, Messieurs Stéphane VALLI, Florent BENOIT et Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Christian AEBISCHER, candidat au poste de représentant de la région transfrontalière française au Conseil d'administration des TPG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
POLE
METROPOLITAIN AU
SEIN DES INSTANCES
D'ATMO AUVERGNE –
RHONE-ALPES

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-35

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DES INSTANCES D'ATMO
AUVERGNE – RHONE-ALPES**

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « *associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...]* ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "*assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme*".

Considérant que l'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève) ;

Vu la délibération n° CS2019-18 du Comité syndical du Pôle métropolitain du 26 avril 2019 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes ;

Considérant le renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un nouveau représentant du Pôle métropolitain qui sera associé aux réflexions et différentes réunions de l'association ATMO.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à l'élection scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, avec 30 voix pour, un vote blanc de Monsieur Alain LETESSIER, Messieurs Stéphane VALLI, Patrick ANTOINE s'abstenant, Messieurs Gabriel DOUBLET et Florent BENOIT ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Sébastien JAVOGUES, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les diverses instances d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
POLE
METROPOLITAIN AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D'AURA INDUSTRIE
4.0 (MONT-BLANC
INDUSTRIE)

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

N° CS2020-36

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés** :

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AURA INDUSTRIE 4.0 (MONT-BLANC INDUSTRIE)

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle de son territoire. L'Industrie du Futur, également appelée « industrie 4.0 » compte parmi les secteurs dynamiques du territoire et constitue le principal domaine d'excellence en termes de création de valeur ajoutée économique et d'emplois et présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage complexe, de la mécanique de précision et de la mécatronique. Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain a souhaité soutenir le programme «Label Mont-Blanc Excellence Industries ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celles-ci.

Vu la convention cadre 2018-2020 de partenariat et de financement avec l'Association AURAI 4.0 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30) ;

Considérant le renouvellement effectif du Comité Syndical, il convient de désigner un nouveau représentant du Pôle métropolitain français au sein du Conseil d'administration d'AURAI 4.0 ;

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à l'élection scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, avec 31 voix pour, un vote blanc de Monsieur Alain LETESSIER, Monsieur Stéphane VALLI s'abstenant, Messieurs Gabriel DOUBLET et Sébastien JAVOGUES ne prenant pas part au vote,

- **DESIGNE** Monsieur Marin GAILLARD, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_36-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dupessey", is written over the seal.

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_37-DE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

INVITATION DE
REPRESENTANTS DE
LA REGION
AUVERGNE RHONE-
ALPES, DU
DEPARTEMENT DE
L'AIN ET DU
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE
LORS DES REUNIONS
DU COMITE
SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

N° CS2020-37

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**INVITATION DE REPRESENTANTS DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES, DU DEPARTEMENT DE L'AIN ET DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE LORS DES REUNIONS DU
COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN**

Le Pôle métropolitain du Genevois français représente les intercommunalités du Genevois français au sein des instances de coopération transfrontalière. Il y siège notamment aux côtés des représentants de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et du Département de la Haute-Savoie.

Le Pôle métropolitain est également engagé, pour le compte de ses membres, dans différentes politiques contractuelles et actions réalisées en partenariat également avec eux : les différentes générations de Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ; le Contrat de Plan Etat-Région et la convention de coopération métropolitaine du Genevois français ; le Programme PACTE du Grand Genève (Programme d'actions concerté pour la Transition Ecologique) ; le Programme PAct'Air et le contrat pour la qualité de l'Air du Genevois français ; les contrats de corridors biologiques ; etc....

Ainsi, afin de faciliter la mise en œuvre et l'émergence d'actions ou de programmes conjoints, faciliter le développement de nouveaux partenariats, préparer les réunions et étapes clé des instances politiques de coopération transfrontalière, Monsieur le Président souhaite proposer à Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie de désigner un représentant élu pour participer à chacune des séances du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Ces représentants élus pourraient prendre part aux débats de notre assemblée selon les modalités d'organisation et de tenue des Conseils définies par le Code général des Collectivités territoriales (CCGT). Ils ne pourraient toutefois pas prendre part aux votes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Monsieur Denis MAIRE s'abstenant, Messieurs Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI, Christophe SONGEON pour Madame Chrystelle BEURRIER et Madame Laetitia VENNEN ne prenant pas part au vote,

- **VALIDE** cette proposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour désignation d'un représentant de leur collectivité respective, amené à participer aux réunions du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

INDEMNITES DES
ELUS

N° CS2020-38

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

- Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

- Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

- Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

INDEMNITES DES ELUS

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-12 et R. 5212-1 du CGCT,

Vu la circulaire ministérielle du 9 janvier 2019 relative aux montants bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicable à partir du 1^{er} janvier 2019,

Vu le statut de l'élu local de l'Association des Maire de France – version mise à jour le 29 juin 2020,

Vu l'élection du Président et l'élection des Vice-Présidents,

Considérant que le Pôle métropolitain a fixé le nombre de Vice-présidents à 7 ;

Considérant la montée en charge de l'action du Pôle métropolitain, de son rôle au sein du Grand Genève, des missions confiées par ses intercommunalités membres, du temps de travail et de l'implication nécessaires du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et Vice-présidents du Pôle métropolitain, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget principal.

Considérant le recensement publié par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020, portant la population totale du périmètre du Pôle métropolitain à 423 283 habitants ;

Considérant que les taux maximum applicables par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sont de 37.41 % pour le Président et de 18.70 % pour les Vice-présidents ;

L'enveloppe indemnitaire annuelle globale du Pole métropolitain du Genevois français s'élève donc à un montant brut de 78 555,12 €.

Vu toutefois la délibération du Comité syndical n° CS2017-32 en date du 5 mai 2017 approuvant l'assimilation du Pôle métropolitain du Genevois français à la strate démographique de communes de 10 000 à 20 000 habitants ;

Considérant que le Président et les Vice-Présidents ne souhaitent pas percevoir le taux maximum d'indemnités auquel ils peuvent prétendre en vertu de la loi et du règlement ;

Considérant que le Comité syndical est libre de déterminer, dans la limite des taux fixés par la loi, les taux des indemnités attribuées au Président et aux Vice-présidents pour l'exercice de leur fonction ;

Conformément à l'article L. 5211-12 du CGCT, le Président rappelle encore que :

« Le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance [n° 58-1210 du 13 décembre 1958](#) portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget

de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction ».

Un élu ne doit pas dépasser le plafond de 8 434,85 € brut par mois. Le Président et les Vice-présidents devront donc communiquer à l'administration du Pôle métropolitain, les montants perçus au titre de leurs fonctions d'élus dans les collectivités membres ou autres. En cas de dépassement, l'écrêtement visé ci-dessus sera appliqué.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents est joint en annexe de la présente.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 23 voix pour, Messieurs Christophe ARMINJON, Florent BENOIT, Hubert BERTRAND, Christophe SONGEON, Christophe MAYET, Claude MANILLIER, Gaëtan COME, Christophe SONGEON pour Madame Chrystelle BEURRIER et Mesdames Laetitia VENNÉ et Pascale MORIAUD s'abstenant, Messieurs Stéphane VALLI et Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la manière suivante :
 - Le Président : 17.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Les 7 Vice-Présidents : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **VERSE** au Président les indemnités de fonction à compter de la date de son élection ;
- **VERSE** aux Vice-Présidents les indemnités de fonction à compter de la date d'entrée en vigueur de leur délégation de fonction ;
- **REVALORISE** les indemnités de fonction en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **IMPUTE** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget principal à l'article 6531.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

PRISE EN CHARGE
DES FRAIS DE
MISSION ET DE
TRANSPORT DES
ELUS

Séance du 10 décembre 2020

N° CS2020-39

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

- Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

- Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VANNER, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

- Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

**Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON
– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph
DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE
TRANSPORT DES ELUS**

Vu les articles L5211-13 et L5211-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français peuvent prétendre à un remboursement de certaines dépenses :

Le remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission :

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner les déplacements inhabituels et indispensables.

Le remboursement des dépenses engagées par l'élu dans le cadre d'un mandat spécial se fera sur présentation d'un ordre de mission et de justificatifs de dépenses (transport, repas, nuitées).

Le remboursement des frais de déplacement :

Les membres du comité du Pôle métropolitain du Genevois français peuvent sous certaines conditions être remboursés des frais de transport occasionnés lors de réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

Les bénéficiaires peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions :

- de comité syndical,
- de bureau
- de commissions instituées par délibération dont ils sont membres,
- de comités consultatifs prévus à l'article L.5211-49-1 du CGCT,
- d'organes délibérants ou de bureaux des organismes où ils représentent le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 31 voix pour, Madame Pascale MORIAUD s'abstenant, Madame Claire CHUINARD, Messieurs Gabriel DOUBLET et Vincent SCATTOLIN ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement et de mission applicables aux élus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits inscrits au budget à l'article 6256 frais de mission.

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20201210-CS2020_39-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2020

N° CS2020-40

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARRELON
– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph
DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Vu la mise en place de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents du Pôle métropolitain du Genevois français et la prise en charge de frais de mission, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 65.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531-020 : Indemnités	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-020 : Frais de mission	0,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 34 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

AUTORISATION
ACCORDEE AU
PRESIDENT POUR
ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER LES
DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT
(DANS LA LIMITE DU
QUART DES CREDITS
OUVERTS AU
BUDGET DE
L'EXERCICE
PRECEDENT

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

N° CS2020-41

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR
ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES
CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE
PRECEDENT**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (applicable en vertu de l'article L. 1612-20 du CGCT) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 34 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET ne prenant pas part au vote,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

EVOLUTION DE LA
CHARTRE DE
TELETRAVAIL DU
POLE
METROPOLITAIN

N° CS2020-42

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP –

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

EVOLUTION DE LA CHARTE DE TELETRAVAIL DU POLE METROPOLITAIN

Le Pôle métropolitain, compétent en matière de développement des « nouvelles mobilités », accompagne la réalisation de plan de mobilités pour les établissements publics ou privés de son périmètre.

Dans une démarche d'exemplarité et d'expérimentation de la méthodologie proposée, le Pôle métropolitain s'est engagé dans la définition de son propre plan de déplacements d'administration (PDA), adopté par le Comité syndical, le 28 juin 2019. Sur la base d'un diagnostic, le Pôle métropolitain porte désormais un programme d'actions visant la promotion des moyens et des usages de transports alternatifs à la voiture individuelle : utilisation des transports en commun, du covoiturage et de l'autopartage, recours à la marche et à l'usage du vélo, mise en place du télétravail.

Dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail, le Comité syndical a adopté la charte définissant les usages du télétravail à domicile par la délibération CS 2019-26 en date du 28 juin 2019. Cette charte offre la possibilité d'un jour hebdomadaire télétravaillé aux agents pour lesquels l'exercice de leurs missions reste compatible avec cette nouvelle organisation du travail. Toutes les activités sont aujourd'hui éligibles, sous réserve des contraintes liées aux missions qui requièrent d'être exercées physiquement dans les locaux du Pôle métropolitain ou sur le terrain (présence d'un agent d'accueil au siège du Pôle métropolitain).

La crise sanitaire, l'évolution des usages, les objectifs du Plan de Déplacement d'Administration amènent aujourd'hui à faire évoluer l'organisation du télétravail au sein du Pôle métropolitain.

Un nouveau projet de charte de télétravail, ci-annexé à la présente délibération, vise à permettre aux agents du Pôle métropolitain du Genevois français de télétravailler 2 jours par semaine.

Cette extension permettra de :

- Prévenir le risque de propagation du virus COVID-19 dans le contexte de crise sanitaire ;
- Mettre en œuvre la transition écologique en réduisant significativement l'empreinte écologique des déplacements domicile – travail et déplacements professionnels, en lien avec le Plan de Déplacement d'Administration du Pôle métropolitain du Genevois français. On estime généralement que le volume d'émissions domestiques par les télétravailleurs est trois fois moins élevé que la production énergétique du trajet domicile – travail.
- Développer de nouvelles pratiques de travail pour adapter le fonctionnement de la collectivité aux évolutions de la société et de l'action publique.
- Améliorer la qualité de vie et la santé au travail des agents, en leur permettant de mieux concilier vie personnelle et professionnelle, de limiter les conséquences des déplacements (fatigue, stress, accidentologie) et donc de limiter l'absentéisme.

Les modalités de mise en œuvre du télétravail respecteront les principes de volontariat, d'autorisation nécessaire de la hiérarchie et de l'employeur, de réversibilité, de maintien des droits et obligations de l'agent, et de respect de sa vie privée. Un arrêté individuel, d'une durée d'un an, renouvelable sur demande écrite de l'agent, sera pris, dans lequel seront fixées les modalités pratiques du télétravail propres à l'agent : fonctions de l'agent exercées dans le cadre du télétravail ; le(s) lieu(x) d'exercice du télétravail ; la date de prise d'effet et la durée d'autorisation ; la période d'adaptation, le cas échéant ; les journées de télétravail.

L'agent intéressé devra formuler sa demande auprès du service RH. Elle donnera lieu à un entretien au cours duquel le responsable hiérarchique appréciera les critères individuels d'éligibilité au télétravail et la compatibilité de la demande avec le fonctionnement du service. La décision finale sera prise par le DGS et par arrêté du Président, dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Monsieur Gabriel DOUBLET et Madame Claire CHUINARD ne prenant pas part au vote,

- **ADOpte** la nouvelle charte définissant les usages de télétravail à domicile, jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

PROJET
D'AGGLOMERATION
N°4 : VALIDATION DU
PROJET DE LISTE
DES MESURES PA4
ET DELEGATION AU
BUREAU POUR
FINALISATION DU
DOSSIER DE
CANDIDATURE AU
PA4

N° CS2020-43

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON
– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph
DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**PROJET D'AGGLOMERATION N°4 : VALIDATION DU PROJET
DE LISTE DES MESURES PA4 ET DELEGATION AU BUREAU
POUR FINALISATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
AU PA4**

Vu la délibération du Bureau n°BU2020-16 portant validation du projet de liste des mesures du Projet d'agglomération n°4 ;

Le travail d'élaboration du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève a débuté suite à la décision de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève du 15 novembre 2018.

Après 18 mois de préparation, le Projet d'agglomération 4 entre de sa phase de finalisation (novembre-février), avant adoption définitive et dépôt du dossier de candidature auprès de la Confédération suisse en juin 2021.

Dès ce mois de décembre, le processus d'adoption du Projet d'agglomération 4 sera ainsi engagé dans les instances des partenaires français et suisses du GLCT Grand Genève.

D'ici la fin du premier trimestre 2021, les maîtres d'ouvrage seront invités à délibérer sur les mesures qu'elles portent. De même, le Pôle métropolitain prendra une délibération portant engagement sur la liste des mesures liées à la période 2024-2027 (mesures « A », sollicitant un cofinancement et « Ae », assumées entièrement par les partenaires locaux) et à la période 2028-2031 (mesure « B » et « Be ») du Projet d'agglomération.

En matière de mobilité, pour la période 2024-2027, une liste non définitive a été soumise à l'Assemblée du GLCT du 19 novembre 2020 pour première validation. Sur la base de cette liste, un second travail de priorisation sera à nouveau réalisé.

A ce jour, pour les maîtres d'ouvrage français :

- 5 mesures sont considérées comme éligibles pour un montant total de 113.2 MCHF :
 - o 2 tramways transfrontaliers - Tram Genève (interface multimodale P47)-Ferney-Voltaire (mesure 32-1-7), Tram Genève- Annemasse phase 2 (mesure 36-1-11),
 - o 1 pôle d'échange multimodal - PEM Marignier (mesure 15-93),
 - o 1 Bus à Haut Niveau de Service en rabattement sur une gare du Léman Express - Annemasse –Cranves-Sales – Bonne (mesure 36-1-21)
 - o 1 mesure d'accessibilité/ franchissement sous-terrain voie ferrée – Gare du Léman Express Thonon-les-Bains (37-12).
- + 8 mesures Modes doux dans le « paquet de mesures modes doux » (rabattement aux gares, connexion entre centralités) pour un montant total de 17.1 MCHF.

Tous les territoires du Pôle métropolitain ont l'intention de déposer une demande de cofinancement au titre du PA4 pour la période 2024-2027 pour un montant total de 130.3 MCHF ; soit 24% du montant total (selon la liste établie au 6 novembre 2020)

	Montant des mesures A4	Répartition du volume financier	Nombre de mesures A4	Nombre mesures Paquets	Nombre de mesures total	Répartition du nombre de mesures
FR (dont 1 TR)	131.3 MCHF	24%	5	8	13	27%
VD	46.3 MCHF	9%	2	1	3	6%
GE (dont 1 TR)	364.9 MCHF	67%	18	14	32	67%
Total	542.5 MCHF	100%	25	23	48	100%

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 31 voix pour, Messieurs Sébastien JAVOGUES, Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET et Madame Claire CHUINARD ne prenant pas part au vote,

- **CONFIRME** la liste des mesures présentées ;
- **REGRETTE** que le projet de BHNS RD 1005 Sciez-Genève ne puisse pas candidater à une demande de financement auprès de la Confédération suisse au titre de la 4^{ème} génération de Projet d'agglomération et souhaite que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution de cofinancement suisse pour le projet, notamment dans le cadre du mécanisme de financement transfrontalier franco-genevois aujourd'hui en débat ;
- **SOUHAITE** que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution de cofinancement suisse pour le projet, notamment dans le cadre du mécanisme de financement transfrontalier franco-genevois aujourd'hui en débat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et le Bureau à poursuivre le travail de soutien et de sélection des mesures à inscrire au Projet d'agglomération de 4^{ème} génération en vue de l'adoption définitive du programme, qui sera déposé en juin 2021 auprès de la Confédération suisse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2020

EVOLUTION DU
SERVICE REGENERO
SERVICE PUBLIC
POUR LA
PERFORMANCE
ENERGETIQUE DE
L'HABITAT (SPPEH)

N° CS2020-44

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 32

• Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – M. Philippe NOUVELLE – Mme Claire
CHUINARD – M. Jean-François OBEZ – M. Patrice
DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

• Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

• Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

Mme Christine DUPENLOUP

– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN

**EVOLUTION DU SERVICE REGENERO : SERVICE PUBLIC
POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT
(SPPEH)**

Au mois de juillet 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire d'un tel service, dont les fonctions s'apparentent à une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) : information, orientation et accompagnement des particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement ; animation des professionnels. La nouveauté par rapport aux PTRE existantes est la volonté d'accompagner également le petit tertiaire privé sur la rénovation des locaux.

Cet AMI permettra le versement par la Région de crédits dédiés, sous forme de primes régionales, ainsi que d'un financement via le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie se sont chacun positionnés pour porter des candidatures communes à l'échelle départementale, et prévoient des financements complémentaires pour soutenir la mise en place de ce service.

Depuis 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne un service de plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements, appelé REGENERO. Cette plateforme produit aujourd'hui de manière efficace ses résultats et bénéficie d'une visibilité importante sur l'ensemble du territoire du Genevois français.

Les propositions formulées par les deux départements en vue de la candidature à l'AMI régional permettent de garantir un niveau de service équivalent à celui proposé par la plateforme REGENERO. Par ailleurs, il y a un véritable intérêt à étendre le service de rénovation énergétique à une échelle plus large, permettant notamment une mutualisation des coûts associés.

Ainsi, le Pôle métropolitain du Genevois français est favorable à l'adhésion aux candidatures départementales, tout en souhaitant pouvoir maintenir la marque REGENERO reconnue dans le Genevois français.

Le Pôle métropolitain, dans le cadre de REGENERO, a fait appel à un opérateur pour la mise en œuvre de la plateforme territoriale. Il est proposé de poursuivre le marché avec l'opérateur pour une période transitoire et pour une durée d'environ un an et jusqu'à ce que le service SPPEH mis en place aux échelles départementales soit opérationnel et suffisamment performant pour prendre le relais sur la plateforme REGENERO.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 24 voix pour, Monsieur Philippe NOUVELLE votant contre, Messieurs Florent BENOIT, Hubert BERTRAND, Gabriel DOUBLET, Claude MANILLIER, Daniel RAPHOZ, Stéphane VALLI et Mesdames Claire CHUINARD, Pascale MORIAUD, Laetitia VENNER ne prenant pas part au vote,

- **DÉCIDE** de s'associer aux candidatures portées par les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre du SPPEH ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet ;

- **APPROUVE** le principe d'une phase transitoire au cours de laquelle le Pôle métropolitain du Genevois français poursuivra son rôle de coordination du service ; des temps de travail spécifiques seront organisés par intercommunalité ;
- **DEMANDE** le maintien de la marque REGENERO sur le territoire du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

